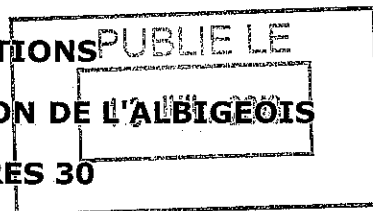


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 JUILLET 2010 À 18 HEURES 30



N° 4 - 147 / 2010 : ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DE LA RÉGIE
ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE
L'ALBIGEOIS

L'An Deux Mille Dix, le 16 Juillet 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le
Mardi 16 Juillet 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de
Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de
l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-
CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Michèle
BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel
FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert
GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William
NION, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jacques
LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe
ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Pierre-Yves
LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Claude DEUTSCHMEYER, Françoise LESCURE, Claude COSTES,
Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal
LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick
GARNIER, Louis BARRET, Dominique BILLET, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard
POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Christelle
GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRY, Pierre COSTES, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT,
Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Michel ALBARÈDE, Jean-Marie COUDERC, Jean-
Paul CALMELS, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Francine ALARY, Noël RAMON,
Patrice MANGIONE, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO,
Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP,
Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 42

Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 JUILLET 2010

N° 4 - 147 / 2010 : ASSAINISSEMENT : DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Assainissement

Services concernés : Direction Générale des Services, affaires juridiques et marchés publics

Monsieur Jean Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

En date du 18 mai 2010, le Conseil communautaire a approuvé la création de la régie d'assainissement de la communauté d'agglomération de l'albigeois dotée de la seule autonomie financière qui aura en charge les services « assainissement collectif et non collectif » de la communauté d'agglomération de l'albigeois.

Conformément à l'article 4 de ces statuts, « la régie est administrée sous l'autorité du Président de la communauté d'agglomération et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et un Directeur de régie désignés dans les mêmes conditions sur proposition du Président de la Communauté d'agglomération ».

Réuni en première session le 1^{er} juillet 2010, le conseil d'exploitation de la régie a désigné parmi ses membres son président, en la personne de *nom, qualité*, et a émis un avis favorable à la nomination de *nom, qualité*, comme Directeur de la régie d'assainissement.

Il assurera le fonctionnement des services de la régie et a, de ce fait, la qualité d'agent public.

Sous l'autorité du Président de la communauté d'agglomération, le Directeur assure les fonctions énumérées à l'article R.2221-69 du code général des collectivités territoriales. En particulier :

- il prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement quotidien normal de la régie et l'exécution des décisions du conseil communautaire et du conseil d'exploitation ;
- il prépare le budget ;
- il recrute le personnel dans la limite budgétaire
- il procède, sous autorité du Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, aux achats courants nécessaires au fonctionnement du service, dans la limite d'un montant fixé par le Président de la communauté d'agglomération après avis du conseil d'exploitation.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-12, L.2221-14, R.2221-1, R.2221-3 à R.2221-17 et R.2221-63 à R.2221-94;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à l'intégralité de la compétence assainissement collectif et à la compétence assainissement pluvial ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 30 mars 2010 par laquelle le Conseil Communautaire a acté le principe du mode de gestion du

service assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 18 mai 2010 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de créer la régie d'assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

- **de désigner**, conformément à la proposition du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, *Nom Prénom Qualité*, en tant que directeur de la Régie d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
- **de mandater** le Président de la Communauté d'agglomération afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 Juillet 2010

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

